

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2022

présenté par

M. Pancher, M. Acquaviva, M. Jean-Louis Bricout, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Colombani,
Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen,
M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac et Mme Yousouffa

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	39 780 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	39 780 000	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	39 780 000	39 780 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables porte diverses mesures visant à réduire les délais et à simplifier les procédures. Il laisse toutefois de côté la question des moyens humains à disposition des DREAL pour traiter les dossiers relatifs aux énergies renouvelables. De nombreux porteurs de projets relèvent pourtant des retards dans le traitement desdits dossiers, résultant de sous-effectifs dans les services déconcentrés de l'Etat.

Aussi, cet amendement propose de créer 65 postes d'agent supplémentaires (soit 5 par DREAL) pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables.

Considérant un coût moyen de 51 000 € paremploi, cet amendement procède au mouvement de crédits suivant:

- Il augmente de 39 780 000€ l'action15 « Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat » du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable » ;

- Il diminue de 39 780 000€ l'action 52 « Transport aérien » du programme 203 « Infrastructures et services de transport ».

Les auteurs de cet amendement ne souhaitent en aucun cas cette baisse, qui ne vise qu'à assurer la recevabilité financière de l'amendement, ils demandent donc au Gouvernement de lever ce gage.